



## Location , puis-je demander congé à cause des rats ?

Par **Apenniello**, le **05/02/2016** à **20:09**

Bonsoir,

J'ai constaté depuis environ un mois et demi lors d'une panne de chaudière suite à des cables rongés des rats dans mon garage a proximité de la chaudière j'ai immédiatement contacter l'agence qui gère la maison louée. Ils ont procédé a une dératisation à base de mort au rat dans des sachets qui a l'air inefficace car aujourd'hui encore je les ai entendu ils sont a présent dans le grenier je les entends depuis le plafond de la salle de bain. Je souhaiterai quitter mon logement , quels sont mes droits ?

Merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **06/02/2016** à **08:12**

Bonjour, droit particulier pour votre cas, n'est prévu, cordialement

Par **Lag0**, le **06/02/2016** à **10:40**

Bonjour,

Vous pouvez donner congé quand vous le souhaitez en respectant le préavis légal d'un mois ou trois mois selon le cas. Vous n'avez aucune raison particulière à donner.